

Le SNUDI-FO 53 a pris connaissance du contenu des ordonnances Macron sur le code du travail, rendues publiques le 31 août dernier, et considère qu'il s'agit d'une nouvelle régression sociale, d'une nouvelle attaque contre les salariés et contre les organisations syndicales.

Les ordonnances Macron s'appuient sur la loi El Khomri que nous avons combattue, pour aller encore plus loin, selon des exigences patronales de baisse du coût du travail et de destruction des garanties collectives.

Le SNUDI-FO 53 constate notamment que :

- L'inversion de la hiérarchie des normes introduite par la loi El Khomri est étendue. L'accord de branche pourrait déroger à la loi sur les CDD, l'intérim ou les contrats de chantier : un encouragement pour précariser et flexibiliser tous azimuts. Entreprise par entreprise, des accords moins favorables que la loi ou l'accord de branche seraient possibles sur les primes, sur les congés...

- Les CHSCT et toutes les instances représentatives du personnel sont supprimées et fusionnées pour affaiblir les organisations syndicales, remettre en cause leur liberté de négocier et de revendiquer dans l'objectif de les transformer en « associés » des décisions des employeurs.



### **Le SNUDI-FO 53 appelle les enseignants du 1<sup>er</sup> degré du département de la Mayenne, les AVS...**

- à se mobiliser avec tous les salariés, du privé comme du secteur public, pour mettre en échec les ordonnances Macron.
- à répondre à l'appel Intersyndical 53 : CGT, CGT-FO, Solidaires, FSU, et à se rassembler le 12 septembre à Laval, 12h30 place du jet d'eau.

Les projets du ministre de l'Éducation nationale et les ordonnances Macron, qui poursuivent et aggravent la Loi "Travail" s'inscrivent dans une même logique. D'un côté, l'autonomie des établissements et le projet d'établissement ; de l'autre, l'accord d'entreprise supplantant la loi et l'accord de branche, le conseil d'entreprise fusionnant les instances de représentation des

personnels (Comité d'entreprise, DP, CHSCT) pour associer les syndicats aux décisions du patron. D'ailleurs, ces ordonnances, seront très vite transposées dans la Fonction publique si rien n'est fait. Elles sont au programme du ministre de l'Éducation Nationale qui dès cette rentrée renforce la territorialisation et l'autonomie des établissements dans tous les domaines contre les garanties statutaires des personnels de toutes les catégories, et qui vient de déclarer : *« il est logique que le chef d'établissement ait un rôle à jouer en matière de recrutement »*.

Conscient de la gravité de la situation, face à l'objectif affiché du gouvernement de faire table rase des garanties collectives et statutaires pour les remplacer par l'arbitraire local et l'individualisation :

Le SNUDI-FO 53 alerte tous les personnels des écoles de la régression sociale que portent ces ordonnances,

Le SNUDI-FO 53 s'engage dans la mobilisation pour le retrait des ordonnances, pour la défense du Code du travail et de tous les acquis sociaux,

Le SNUDI-FO 53 alerte car il ne s'agit que du 1<sup>er</sup> acte des ordonnances ensuite ce sera (et c'est prévu !):  
Sécurité sociale, Retraites, Fonction publique, Assurance Chômage, Formation...

Pour préserver nos droits et garanties, il faut se mobiliser !

# A bas les ordonnances Macron !

## En grève le 12 septembre

## RDV 12h30 place du jet d'eau à Laval